

Commune de Boismorand

Séance du 24 mars 2022

Finances communales

Compte Administratif 2022:

- **Constatation et approbation des résultats de l'exercice 2021**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat reporté n-1	341 827.07		229 552.07	
Opération de l'exercice 2020	594 510.31	496 036.94	60 940.05	231 315.34
Totaux	936 337.38	496 036.94	290 492.12	231 315.34
Résultat de clôture au 31/12/2021	440 300.44		59 176.78	
RESTES A REALISER			9 500.00	

- **Adoption** du compte de gestion 2021 du comptable du trésor en parfaite concordance avec le compte administratif 2021 établi par l'ordonnateur faisant apparaître :
un **excédent** de fonctionnement au 31 décembre 2021 de \Rightarrow 440 300.44 euros
un **excédent** d'investissement au 31 décembre 2021 de \Rightarrow 59 176.78 euros
- **Affectation** du résultat global de clôture du 31 décembre 2021 au budget primitif 2022 comme suit :
 - Reprise de l'excédent de fonctionnement compte 002 = 440 300.44 €
 - Reprise de l'excédent d'investissement compte 001 = 59 176.78 €
- **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**
les taux sont maintenus à savoir :
 - Taxe foncière bâti à 29.32 %
 - Taxe foncière non bâti à 33.27 %

Budget Primitif 2022

Présentation et adoption du budget primitif 2022 qui s'équilibre

<u>Section de fonctionnement</u>	1 010 606.44 euros
<u>Section d'investissement</u>	1 012 574.30 euros

Travaux 2022

Autres matériel outillage	5 000
Ordinateur portable	1 000
Éclairage Perdrix RAR	1 000
SEGILOG	3 000
Aspirateur feuilles	6 000
Eclairage en LED	30 000
Curage étang + étude	67 000
Jeu RAR	3 500
Logement communal porte et fenêtres RAR	5 000
Etude géothermie	830 000
TOTAL travaux investissement	951 500

- Les restes à réaliser (RAR) correspondent : - aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021

Ressources humaines

- Mise en place du protocole portant règlement du temps de travail
Service administratif = 35 h hebdomadaire Pas de ARTT
Service technique à temps complet – aménagement temps de travail – 1607 h à l’année avec 16 jours ARTT
Ménage = 5/35^{ème} hebdomadaire
Délibération approuvant le protocole portant règlement du temps de travail - durée annuelle 1607 h
- Délibération adoptant le tableau des emplois de la commune
Filière administrative – 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
Filière technique - 2 postes à temps complet (entretien espaces verts, voirie, bâtiments..) et 1 poste à raison de 5/35^{ème} affecté au ménage

Elections

Forme le bureau de vote :

Elections Présidentielles - 10 & 24 avril 2022 de 8 h à 19 heures

Elections Législatives – 12 & 19 juin 2022 de 8 h à 18 heures

Divers

Suite à la délibération du 12 décembre 2019 pour le prêt de la salle derrière la mairie à Mme DECAENS école de piano Tous en Musique, Mme DECAENS propose des formations professionnelles dans le cadre de son activité. Loyer annuel était de 300 euros pour l'utilisation des mercredis et 50 euros par stage ou pur des formations pendant les congés scolaires

Le Maire,
Philippe TAGOT

